

Texte en anglais trouvé sur le site anar britannique Libcom.org (<http://libcom.org/>), dans sa rubrique « History », sous le titre « Workers' Struggles And The Capitalist Counter-Offensive Under National Socialism ».

Cette traduction a été réalisée en mai-juin 2011. Ce texte n'a pas été traduit directement par le CATS de Caen mais par une personne qui est entré en contact avec nous. C'est cette personne, qui se reconnaîtra et que nous remercions, qui a réalisé la traduction que voici.

D'autres traductions sont en téléchargement libre sur notre site : <http://ablogm.com/cats/>

Luttes de travailleurs/euses et contre-offensive capitaliste pendant la période nationale-socialiste

Elisabeth Behrens écrit à propos de l'usage de la force fait par les nazis, ainsi que des strates ethniques et nationales mises en place entre les travailleurs, afin de diviser puis de détruire la classe ouvrière.

Note éditoriale. Ce qui suit est une nouvelle traduction faite par Peter Martin, du paragraphe 5 du chapitre 3 du livre « *Die andere Arbeiterbewegung* » (« *L'autre mouvement ouvrier* »), écrit par Karl Heinz Roth et Elisabeth Behrens. Le livre fut publié dans son intégralité en 1974 par les Editions Trikont à Munich. (ISBN : 3-920385-55-1). Dans cette première publication parue en anglais les références ont été mises de côté (*idem pour cette traduction en français*). Cependant cela ne devrait pas perturber la compréhension de l'article. Les références sont disponibles dans le livre d'origine. Le présent document sera inséré dans un livre à venir à propos de « la composition et des questions des classes sociales en Allemagne – passé et présent », publié par Red Notes (Londres).

La division de la classe ouvrière grâce au système du travail forcé.

Les ouvriers allemands qui ne s'étaient pas engagés dans l'armée, trouvèrent que leurs conditions d'exploitation n'avaient pas empiré par rapport à la situation avant-guerre, enfin jusqu'à l'année 1942. Cette concession aux ouvrierEs allemandEs avait cependant un coût : le déplacement forcé de millions de personnes, lesquelles subirent une exploitation et une répression sans limites. La restructuration de la classe ouvrière, effectuée dans un laps de temps le plus court possible, par des moyens fortement répressifs, conduisit à une amélioration de la position des ouvriers allemands dans la production. Mais dans le même temps, toute tendance à l'homogénéisation politique de cette classe ouvrière européenne était combattue par tous les moyens possibles de division d'une classe sociale. Les ouvrierEs allemandEs se trouvaient au sommet d'une hiérarchie volontairement créée. Celle-ci exploitait les préjugés raciaux, les différences de salaires et les positions dans le processus de production. Les ouvrierEs allemandEs y jouaient de plus en plus le rôle de superviseur/euse de la production, gardant comme objectif d'obtenir plus de résultats de la part des travailleurs/euses forcéEs étrangerEs. Leur participation, directe ou indirecte, dans la répression de cette large couche que constituait la classe ouvrière, et qui leur était subordonnée, a effectivement affaibli le cycle des luttes enclenché avant le début de la guerre.

À côté des travailleurs et travailleuses de nationalité allemande, il existait cinq autres catégories distinctes d'ouvrierEs : « les étrangerEs en général, les polonaisES, les ouvrierEs de l'Est, les prisonniers de guerre, et les Juifs et juives ». Tous/tes les travailleurs/euses « civilEs » issuEs des pays occupés ou alliés à l'Allemagne faisaient partie du premier groupe. Ces travailleurs/euses étrangerEs avaient en général un contrat de travail d'une durée minimale de 6 mois, et étaient payéEs au taux en vigueur pour les travailleurs/euses non qualifiéEs dans le secteur concerné de l'industrie. Le statut de prisonnier de guerre, de l'Europe de l'Ouest ou des pays scandinaves, était souvent transformé en un statut de travailleur tombant sous le coup des lois civiles, de manière à ce qu'ils puissent être directement utilisés dans l'industrie des armes. Ces prisonniers de guerre enduraient donc plus ou moins les mêmes conditions de

vie que le premier groupe. Mais cela ne s'appliquait pas aux prisonniers de guerre polonais ou russes. Dans le cas des prisonniers de guerre russes, le Commandant de l'Armée Suprême donna l'ordre que « les prisonniers de guerre soviétiques ne soient pas employés à des conditions similaires aux autres prisonniers de guerre... Il n'y a qu'une loi à respecter : les intérêts allemands. Il faut garder à l'esprit de protéger le peuple allemand contre les prisonniers de guerre russo-soviétiques présents dans les groupes de travail, ceci afin d'exploiter la force de travail des russes... La protection du peuple allemand doit être le principal critère selon lequel les russes sont embauchés. Les mettre au travail vient seulement en deuxième position ». Chaque ouvrier polonais et russe, ceux qu'on appelait les ouvriers de l'Est, se situait un échelon en dessous de cette hiérarchisation sociale. Tout en bas, même pas considérés comme des êtres humains, venaient les tziganes et les Juifs/ves.

Les différences nationales entre les peuples d'Europe de l'Est étaient volontairement exploitées. On en créait même de nouvelles afin d'empêcher un processus de solidarisation croissante au sein de la couche la plus opprimée. L'ordre de l'époque était « diviser pour mieux régner ». Le matériel de formation du Front Allemand des Travailleurs, réservé aux gardes et aux directeurs d'entreprises, évoque l'importance de reconnaître « les conflits et les tensions quand il s'agit de traiter avec plusieurs nationalités ». Le rapport intitulé « Sur le traitement des Nationaux Étrangers à l'Est », souligne que « non seulement nous avons le plus grand intérêt à ne pas unifier les populations de l'Est, mais, au contraire, il est dans notre intérêt de diviser la population en autant de groupes et de sous-groupes possibles ». Parmi les ouvrierEs, cette stratification par le rejet se manifestait déjà par des signes extérieurs. Ils devaient porter des badges portant les mots « polonais », « ouvrier de l'Est », ou l'étoile de David, de telle manière à ce que l'insigne soit visible de tous et toutes. Le port de ces badges était en réalité une manière de les extraire du cadre de la loi, les laissant sans droits ni protection contre les mauvais traitements arbitraires. Ils vivaient dans des ghettos, derrière les barbelés, et enduraient une existence inhumaine dans ces horribles conditions d'hygiène, de faim et bien souvent aussi, de maladie. Même la commission gouvernementale, installée par le bureau de Sauckel, était obligée de noter que les grandes entreprises ignoraient ne serait-ce que les exigences les plus simples, celles mises en place par les autorités nationales socialistes dans les camps. Dans les baraquements, l'obscurité régnait. La vermine grouillait partout, et le camp souffrait régulièrement d'épidémies. Si on associe ces conditions de vie, à l'écrasant labeur quotidien, aux si maigres rations de nourriture, et à la terreur permanente, cela mena lentement des millions d'ouvrierEs étrangerEs à la mort. Pour le dire rapidement : on détruisait par le travail. Les ouvriers polonais et russes étaient maintenus dans une position particulièrement marginale au sein de cette classe ouvrière, grâce aux méthodes de la police et à la violence de l'administration. Le service secret nommé « Contrôle social des fonctions des femmes et des hommes ouvriers civils de nationalité polonaise pendant leur résidence dans le Reich », rendait compte de manière précise des mesures utilisées afin d'assurer l'isolement et la discrimination des couches les plus basses de la classe ouvrière. Il leur était interdit de quitter leur lieu de résidence et d'utiliser les transports en commun ; ils/elles devaient rigoureusement coudre un badge affichant « polonaisE » sur la poitrine à droite, ce sur chaque vêtement qu'ils portaient ; s'ils/elles désertaient leur poste de travail, travaillaient sans soin, manigançaient des actes de sabotage, ou transgressaient les règles de discipline au travail, alors ils/elles risquaient le transfert vers un camp de redressement par le travail. Tout contact quel qu'il soit avec la population allemande, ainsi qu'aller au cinéma, dans un bar...était interdit. La peine de mort était infligée à « quiconque ayant une relation sexuelle avec un homme ou une femme de nationalité allemande, ou manifestant des approches indécentes à l'égard d'une femme ou d'un homme de nationalité allemande ». Il est évident que la ghettoïsation des ouvrierEs étrangerEs dans tous les aspects de la vie sociale était appliquée de la même manière concernant leur position dans la production.

Le processus consistant à diviser les ouvrierEs dans les usines commençait par différents niveaux de salaire, des affectations de poste discriminatoires, et se terminait par les camps de concentration, lesquels appartenaient aux entreprises elles-mêmes : les camps de « redressement par le travail ». L'échelle des salaires était conçue pour correspondre aux grades de cette hiérarchie imposée aux forces de travail. Le groupe catégorisé comme « étrangerEs en général » recevait normalement le taux en vigueur pour unE travailleur/euse allemandE non qualifié dans la branche concernée de l'industrie. Selon un décret publié en juin 1942, leur salaire devait être indexé sur les taux locaux et nationaux, de façon à augmenter leurs résultats, mais à condition que les ouvrierEs étrangerEs ne soient pas « dans une meilleure position que les ouvrierEs allemandEs ». Ils/elles étaient ainsi de toute façon affectéEs aux tâches correspondant aux

plus basses catégories. Les prisonniers de guerre ne recevaient aucun salaire. Ils étaient recrutés par les gestionnaires du camp des prisonniers de guerre pour le compte des entreprises. Leur seul moyen de gagner un peu d'argent en plus par eux-mêmes, était en travaillant à la pièce, ou par toute autre forme de travail supplémentaire. À partir de septembre 1943 cependant, des assouplissements furent introduits, permettant aux prisonniers de guerre de recevoir leur part du salaire directement. Cela faisait partie d'une série de mesures visant à augmenter la productivité au travail. Les travailleurs/euses polonaisES et russes cependant, devaient quand même payer des impôts supplémentaires. La « taxe de compensation sociale » représentait un prélèvement de 15% du salaire d'unE ouvrierE polonaisE, et la « taxe des ouvrierES de l'Est » croissait proportionnellement à leurs gains. Une fois les prélèvements effectués pour l'administration, le logement, l'habillement et les taxes spéciales, les ouvrierES polonaisES et russes se retrouvaient souvent sans plus un centime de ce qu'ils avaient gagné.

Les étrangerES étaient mis au travail directement dans les usines, et les postes auxquels ils/elles étaient rattachéES dépendaient de leur place dans la hiérarchie. Le groupe industriel du Reich avait dès 1940 stipulé les conditions concernant l'embauche d'ouvrierES étrangerES. « La main d'œuvre de nationalité allemande ne doit pas être utilisée pour des tâches simples, subalternes et primitives. Des tâches de cette sorte doivent être effectuées uniquement par des membres des populations auxiliaires (essentiellement les slaves etc...). Des tâches plus dignes et d'une valeur qualitative supérieure sont réservés aux ouvrierES de nationalité allemande. » Ainsi les tâches ardues, dangereuses, et salissantes étaient confiées aux ouvrierES étrangerES, et « le travail de valeur qualitative supérieure », c'est-à-dire consistant à s'assurer qu'aucun problème ne survienne dans la production, et à servir de contremaître aux ouvrierES étrangerES, était réservé aux ouvrierES allemandES. Par exemple, la direction de l'une des fonderie d'acier Flick, écrivit à la Fédération de l'Acier du Reich que « son usine avait besoin d'un contingent d'employés allemands, afin de superviser les ouvriers russes et de les pousser à travailler plus dur ». On annonça même qu'une discipline maximale et un contrôle optimal des ouvriers étrangers furent obtenues à l'usine Flick, en positionnant les ouvriers étrangers à une tâche sur la ligne de production. « Afin de garantir des résultats plus élevés de la part des prisonniers de guerre, des groupes devraient être placés sur la ligne de production, et travailler autant que possible ». L'emploi du travail des étrangerES était organisé selon le même critère. Les responsables officiels de IG-Farben pour le contre-espionnage industriel élaborèrent des plans détaillés concernant l'emploi des travailleurs/euses étrangerES : les ouvrierES soviétiques devaient être constamment placés sous la surveillance de la *Werkschutz* (services de sécurité au travail) ou d'autres personnes spécifiquement chargées de la surveillance. À Mansfeld, tout comme ailleurs dans l'industrie minière, les travailleurs/euses étrangerES étaient généralement envoyés sous terre. W. Jonas décrit les conditions de travail des travailleurs forcés dans les mines de cuivre de Mansfeld : « les ouvriers étrangers étaient principalement affectés à des tâches difficiles, ardues, pénibles, à des endroits où ils ne géraient pas eux-mêmes le rythme de travail. Ce dernier dépendait en effet de la quantité de minerai extraite par l'équipe de la mine, celle-ci maintenant une pression constante sur les mineurs d'extraction afin de ramener le minerai à la surface ». Un dernier exemple : dans l'entreprise AEG en 1942, la proportion de travailleurs étrangers était de 35 %, et dans certaines usines il y avait en réalité plus de travailleurs/euses étrangerES que d'allemandES. La direction de l'entreprise proposa donc des formations aux travailleurs/euses allemandES de façon à ce qu'ils/elles puissent « prendre le contrôle de la surveillance et former les étrangerES ».

Le système du travail forcé fonctionnait selon les mêmes lignes directrices dans chaque usine. Les travailleurs/euses étrangerES se retrouvaient dans les tâches difficiles et dangereuses, et les travailleurs/euses allemandES étaient promuES au sommet de la hiérarchie de l'organisation du travail. On leur faisait suivre une nouvelle formation, ils/elles étaient affectéES à des tâches intéressantes et plus qualifiées, ou alors ils/elles quittaient le processus direct de production. Ils/elles devenaient contremaîtres ou simples surveillantES des travailleurs/euses étrangerES.

La discrimination à l'encontre des travailleurs/euses forcéES et des prisonniers de guerre, à la fois socialement et dans les usines, existait de manière quotidienne, ce grâce à un système élaboré de répression. Les travailleurs/euses étrangerES, déplacéES en Allemagne et forcéES de s'engager soit militairement soit dans la production d'armes, faisaient preuve d'une résistance considérable. Seuls des moyens organisant une terreur permanente permirent de maîtriser la résistance grandissante parmi les travailleurs/euses étrangerES.

Le noyau organisé de la répression dans les usines reposait dans les mains de la *Werkschutz*, l'organe de sécurité des usines. Au début de la guerre, la *Werkschutz* fut renforcée par des groupes d'employés « politiquement fiables », et à côté du corps principal fut mis en place un service subsidiaire de sécurité au travail. En août 1940, toutes les unités de police étaient de nouveau gratifiées du statut de police spéciale. Après le décret d'Himmler paru en février 1942 relatif à « l'emploi de la main d'oeuvre provenant de l'Est », la répression fut étendue et intensifiée dans les usines. La Gestapo avait pour ordre de s'assurer que chaque responsable de la défense de l'usine gardait un contrôle strict sur les travailleurs/euses forcés soviétiques. Surveiller ces travailleurs/euses était défini comme une tâche spécifique de la *Werkschutz*, et celle-ci « devrait être renforcée par des maîtres artisans et des contremaîtres, afin de pouvoir garder un contrôle strict de la situation, même pendant le processus de travail ». « Les punitions corporelles de la main d'oeuvre », qui pouvaient aller jusque « un traitement spécial au fouet », étaient autorisées et réellement pratiquées. Le siège de la Gestapo à Düsseldorf donna l'ordre aux usines en juin 1942, de désigner un garde pour 20-30 travailleurs/euses étrangers. Ces gardes avaient expressément pour ordre « d'intervenir sans pitié au premier signe de désordre et de désobéissance...et de ne pas ménager le nombre de tirs pour casser toute résistance. Les russes tentant de s'échapper doivent être fusillés immédiatement, dans l'intention de les toucher ». Au milieu de l'année 1942, deux organes supplémentaires furent mis en place : « Services étendus de sécurité au travail I » et « Services étendus de sécurité au travail II ». Le premier rôle des membres de ces services étendus, était de renforcer le groupe principal que constituait la *Werkschutz*. Les activités des « Services étendus de sécurité au travail II » étaient d'un autre ordre, et consistaient à maintenir la « paix du travail » sur le lieu de travail. En 1943 il fut stipulé que les maîtres artisans et les contremaîtres en particulier devaient s'impliquer eux-mêmes aux côtés de la *Werkschutz* afin de pouvoir garder un œil particulier sur les travailleurs/euses étrangers là où ils travaillaient. Finalement en 1944, on ordonna qu' « afin de mettre en place les nécessaires mesures de sécurité en augmentation, la *Werkschutz* est immédiatement renforcée par un groupe auxiliaire de sécurité au travail, ainsi que par une Brigade du Travail (*Werkschar*) ». Avec ses multiples ramifications - Services étendus de sécurité au travail I et II, groupe auxiliaire de sécurité au travail, unités d'alerte, réserves militaires des usines, gardes, brigades du travail, contremaîtres et maîtres artisans – la *Werkschutz* possédait une influence de grande ampleur sur la vie de l'usine. Ce pouvoir était presque exclusivement utilisé contre les travailleurs/euses étrangers et les prisonniers de guerre, et ses pouvoirs étaient régulièrement étendus, car la résistance grandissante des couches les plus opprimées de la classe ouvrière appelait une réponse. Ces policiers du travail portaient l'uniforme et étaient équipées de fusils, de pistolets et de matraques. Dans l'usine Krupp ils avaient également des barres de fer recouvertes de cuir. Les anciens travailleurs/euses forcés étrangers qui se présentèrent comme témoins devant le Tribunal militaire de Nuremberg attestèrent que ces armes létales étaient utilisées sur les travailleurs/euses étrangers à la moindre occasion. La *Werkschutz* était responsable de la surveillance des travailleurs/euses étrangers dans les camps, sur le chemin vers l'usine, et sur leur lieu de travail. Les travailleurs/euses forcés n'étaient à aucun moment épargnés par la brutalité et souvent la cruauté cynique de leurs gardes. La prison était partout. Mais ce qui était d'une importance fondamentale dans le comportement politique de la classe ouvrière dans son ensemble, était qu'il ne s'agissait pas d'un simple petit groupe de « membres inhumains des services de sécurité au travail, de la SS et de la Gestapo », qui seraient impliqués dans ce terrible système d'oppression, mais qu'il s'agissait bien d'un grand nombre d'allemands ordinaires, intégrés à ce système et en bénéficiant en premier lieu. Les travailleurs/euses allemands avaient de meilleurs emplois et étaient donc mieux payés. Ils/elles n'étaient plus du tout en bas de l'échelle sociale dans l'usine, car en dessous d'eux et d'elles se trouvaient toujours les « étrangers en général, les politiques, les travailleurs/euses de l'Est, les prisonniers de guerre, les tsiganes et les Juifs/ves », qui eux et elles étaient bien plus déniés de leurs droits.

Les simples ouvriers allemands étaient devenus contremaîtres, maîtres artisans ou « gardes » des travailleurs/euses étrangers. Un document traitant de la formation des dénommées « réserves militaires des usines », montre comment un nombre grandissant d'ouvriers allemands occupèrent des fonctions directes de répression contre les travailleurs/euses forcés. Le chef de la sécurité de l'entreprise Krupp écrivit au quartier général de la Gestapo à Düsseldorf : « j'ai reçu la confirmation que les réserves militaires des usines ont été mises en place et ont fait prêter serment dans chaque usine comme prescrit dans les instructions. Dès que la distribution des équipes, des brassards et des casques en acier sera effectuée, quelques 310 brigades militaires des usines, y compris 2 500 employés, seront disponibles si

les brigades de réserve et les membres des réserves sont incluses... À l'exception de ces brigades d'usine, qui ... doivent maintenir la sécurité des usines, une unité d'alerte a été mise en place pour renforcer la *Werkschutz* ... Le but de ces unités est de lutter contre les troubles parmi nos 18 000 employéEs étrangerEs, dont 6000 travailleurs/euses de l'Est, mais à mon sens on fera peu appel à leur services, car les craintes de troubles dans la main d'oeuvre, ou dans la population, ne doivent pas être entretenues ».

Les ouvrierEs allemandEs n'étaient pas seulement forméEs dans le but de lutter contre les tentatives possibles de soulèvement, et d'éradiquer toute résistance armée de la part des travailleurs/euses forcéEs et des prisonniers de guerre ; on attendait également d'eux et d'elles qu'ils/elles supervisent la production des ouvrierEs étrangerEs au cours de la journée de travail. Des « équipes de gardes auxiliaires », des « gardes » et des ouvrierEs allemandEs « fiables », étaient présentEs pour maintenir la nécessaire discipline de travail. Les prisonniers de guerre étaient soumis à « la discipline de travail des usines allemandes » pendant leurs heures de travail. « Celle-ci est assurée par les équipes de gardes auxiliaires, nommées parmi les membres allemands de la main d'oeuvre... Ces équipes n'ont pas de relations de travail directes avec le camp des prisonniers de guerre, mais ils sont soumis à des réglementations s'appliquant aux soldats, selon l'article 35 du Code Militaire, notamment concernant l'usage des armes. » Aucun état d'âme à accorder des pouvoirs supplémentaires à cette milice paramilitaire de la police de l'usine. Leur principal devoir était de mettre en place « la paix au travail et une discipline de travail » parmi les ouvrierEs étrangerEs. Personne ne se demanda comment ils/elles en étaient arrivés là, et personne ne leur demanda de justifier leur contrôle sur ces ouvrierEs. Au contraire, ils/elles étaient incitéEs à agir de manière encore plus rude et brutale contre les travailleurs/euses forcéEs, sous peine de punition. Afin de contrebalancer le déclin de la production, une note envoyée aux directeurs d'entreprise circulait : « contremaîtres et équipes de gardes doivent être tenus responsables de nos échecs à maintenir le niveau de production. Une action brutale doit être mise en place à l'encontre du personnel de surveillance à chaque manquement, même si des raisons de santé sont invoquées, ou à chaque ralentissement. Les directeurs d'usine ne doivent autoriser aucun signe de relâchement parmi le personnel de surveillance. Une punition sévère sera assurée par la police, ce dans des formes sommaires et sans longues dépositions coûteuses en temps ».

Comment pouvait-on attendre une résistance contre ce parfait système nazi d'exploitation et de répression, de la part de ces allemandEs « contremaîtres de l'Europe » ? Si l'on prend en compte le fait qu'il n'y avait qu'un garde pour 20 prisonnierEs étrangerEs, il n'est pas difficile de calculer combien d'ouvrierEs allemandEs étaient impliquéEs uniquement dans l'oppression directe des travailleurs/euses forcéEs. Et les privilèges accordés aux ouvrierEs allemandEs dans ce système de travail forcé furent un succès, si l'on considère cette intention politique d'affaiblir toute lutte unie des ouvrierEs allemandEs et étrangerEs contre cette nouvelle forme de règle capitaliste. La répression directe dans les usines comportait tout un arsenal de sanctions à disposition. Cela commençait tous les matins par l'appel par le nom, et pouvait se terminer par l'expédition d'unE ouvrierE vers un camp « d'éducation par le travail ». Dans les usines IG-Farben, l'appel du matin était une forme non déguisée d'intimidation des ouvrierEs étrangerEs pour qu'ils/elles atteignent leurs objectifs de production. Un des instructions déclarait : « Au début de chaque journée de travail, il est nécessaire d'expliquer aux travailleurs/euses de l'Est, via un interprète, quelle tâche ils/elles doivent accomplir ce jour. Il doit leur être annoncé qu'ils/elles ne retourneront au camp que lorsque le travail aura correctement été effectué. En aucun cas cela ne donnera lieu au paiement d'heures supplémentaires ». Si le travail était médiocre, ou les résultats faibles, alors les salaires étaient gelés, et le travail supplémentaire imposé sous la forme d'heures supplémentaires, de nuit ou le dimanche. On pouvait même continuer à réduire les rations de nourriture déjà largement insuffisantes. Le bureau de Sauckel informa toutes les usines que : « si la production d'unE ouvrierE tombe en dessous de la moyenne de production des ouvrierEs allemandEs, son salaire sera réduit proportionnellement ». Dans le cas des ouvrierEs polonaisES et russes, des retenues sur salaire pour « résultats insuffisants », pour le gîte, les repas, le transport sur le lieu de travail et pour les pertes de temps liées à la maladie, les conduisait en fait à non seulement ne recevoir aucune paye, mais à « se retrouver en dettes vis-à-vis de l'entreprise ». Dans les cas d'atteintes à la discipline de travail, les rations de nourriture pouvaient être réduites à rien pendant une journée voire plusieurs semaines. Mais cela ne diminuait en rien les sanctions disponibles. À Wolfen dans l'usine de fabrication de pellicules et de films par exemple, un service spécial de surveillance fut mis en place pour identifier les « fainéantEs étrangerEs ». Ces espionNEs issuEs d'un organe appelé « Bureau Social II », passaient leur journée à rechercher ces soi-disantES « fainéantEs », et à les traîner à leurs

postes de travail. Afin de soutenir la discipline de travail, la direction de l'entreprise du site de Leuna recommanda les « mesures éducatives » suivantes : « le chauffage peut être supprimé à celles et ceux renâclants à travailler, ce pour un ou plusieurs jours. Le/la fainéantE peut être placéE en détention, au pain et à l'eau, pendant son temps libre. Les noms des fainéantEs récidivistes doivent être rapportés à la Police d'Etat afin d'être transféréEs en camp de concentration. »

À partir de 1940, des « brigades punitives » ainsi nommées, existaient sur le site de Leuna, et luttait contre les « éléments fainéants et renâclants au travail ». Ils étaient sous la surveillance particulièrement stricte d'un maître artisan et de la *Werkschutz*. Dans les usines Flick également existaient des brigades pour les ouvrierEs « travaillant sans soin et paresseusement ». Dans les cas où les ouvrierEs de l'usine ne se sentaient pas eux/elles-mêmes capables d'établir la discipline de travail nécessaire parmi les ouvrierEs étrangerEs, la Gestapo était appelée à intervenir. L'étape finale de la répression dans les usines était représentée par les « camps d'éducation par le travail ». Leur rôle était d'éduquer « les éléments renâclant à la discipline de travail », et de « les ramener à leur poste de travail une fois cet objectif atteint ». À l'origine les camps d'éducation par le travail étaient rattachés à la Police d'Etat ou à la Police Criminelle. Mais avec l'augmentation de la résistance au travail, les entreprises perdaient trop d'hommes et de femmes, livréEs à la Gestapo et à la SS, aussi elles prirent le contrôle des camps d'éducation par le travail situés aux alentours de leurs usines, afin d'obtenir par elles-mêmes la discipline de travail. Dans les camps d'éducation par le travail d'IG-Farben, les détenuEs étaient diviséEs en trois catégories. Le premier groupe était « l'entreprise de ré-éducation » et comportait majoritairement des ouvrierEs allemandEs qui avaient attiré l'attention sur eux/elles à l'usine en émettant des critiques. Ils/elles étaient généralement installéEs à des tâches légères, et en fin de journée devaient suivre des cours d'idéologie nationale-socialiste. Dans le second groupe se trouvaient les fainéantEs. Leur punition consistait en des tâches lourdes et des exercices difficiles. Ensuite venait le « bataillon des puniEs ». En plus d'être soumises à un travail dur, ces personnes étaient harcelées et maltraitées d'une manière terrible. Les témoignages d'ancienNEs détenuEs dans les camps de redressement de l'entreprise Krupp, les célèbres mines de Dechen et l'école de Neerfeld, montrèrent que les propres camps de redressement des entreprises n'étaient pas le moins du monde inférieurs en cruauté aux autres camps de concentration. Dans les camps de Krupp, les ouvrierEs étaient soumisES de manière systématique à la torture. Ils/elles devaient tout d'abord supporter les coups de la milice de l'entreprise Krupp. Leurs objets personnels leur étaient retirés, ils/elles recevaient des uniformes de prisonnierEs sans sous-vêtements, et on leur rasait la tête à l'aide de rasoirs rudimentaires. « Ils/elles étaient réveillésEs chaque jour à six heures, et emmenésEs au travail sans collation. Parfois ils/elles étaient affectésEs à de difficiles travaux de terrassement, d'autres fois ils/elles devaient produire des munitions ou devaient faire fondre de l'acier. Ils/elles étaient battuEs pour travailler plus dur. Après 12 heures de travail ils/elles recevaient environ un litre d'eau chaude où flottaient quelques feuilles de chou, environ 50g de confiture et 25g de saucisse. Durant toute leur période de détention les prisonnierEs ne pouvaient pas se laver, et ne recevaient ni savon, ni nouveaux vêtements, ni traitement médical, ni salaires. « Ces conditions n'étaient pas exceptionnelles. Un ancien détenu du camp d'éducation par le travail de l'entreprise Siemens à Radenberg, écrivit :

« J'ai passé six années et demi dans les prisons allemandes. Le pire que j'ai vécu fut le camp d'éducation par le travail de Radeberg. Les conditions à Radeberg dépassaient de loin tout ce que nous avons connu jusque là. On pouvait plus ou moins calculer quand et comment on mourrait. Un prisonnier arrivé après moi mourut deux jours après son arrivée à cause des mauvais traitements. Il fallait pelleter plusieurs centimètres d'ordures à l'extérieur des baraquements. Il n'y avait ni couvertures, ni savons ou serviettes, et des cadavres comportant des signes d'importants mauvais traitements jonchaient les toilettes. Les détenus, de ce qui était appelé le camp d'éducation par le travail de Radenberg, étaient battus sans motifs, et cela signifiait être installé sur un tabouret et être tenu par la tête et les mains. Les gens recevaient souvent 50, 60, ou 75 coups, de sorte qu'en 3 jours les détenus mourraient des suites de leurs blessures ».

Common Sense n°10, 1991, texte issu de www.classagainstclass.com et repris par Libcom.